



CERTIFICAT D'ÉTALONNAGE JUSQU'À 150KG

DEPUIS 80 ANS
SPECIALISTE
DU PESAGE
INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Certificat d'étalonnage pour les balances dont la pesée maximale n'excède pas les 150 Kg. Réalisé par PMC MILLIOT.

Attention : ce certificat ne remplace pas le carnet et la vignette métrologique !

C'est un document attestant du contrôle et de l'exactitude du matériel, notamment pour utilisation en matière de contrôle interne ou de process qualité.

ATTENTION : Accessoire adapté uniquement aux produits Milliot et ABD-Pro. Pour les autres marques contactez-nous par téléphone ou par mail.

VERSIONS

Référence	Portée	Précision
-----------	--------	-----------

Le produit et les promotions qui y sont attachées sont modifiables sans préavis. Contactez-nous.